

École obligatoire et formation professionnelle

Constats – Objectifs – Propositions

Document de fond de l'UDC Suisse

Avril 2013



Table des matières

01 Introduction	5
02 L'essentiel en bref	7
03 Point de la situation – constats	11
0301 L'école obligatoire et le monde professionnel d'aujourd'hui.....	11
0302 Réorientation de la formation des enseignants	11
0303 Suppression du maître de classe	11
0304 Enseignants et monde professionnel	14
La Finlande – un bon exemple?	14
0305 La voie indépendante de la Suisse.....	16
0306 Peu de véritables abandons des apprentissages.....	16
0307 Inadéquation entre les connaissances acquises et le monde du travail	16
0308 Pour une meilleure perméabilité entre les filières.....	17
0309 L'attitude face au travail reste déterminante.....	17
0310 Baisse de la qualité de l'enseignement	17
0311 La réformite a écarté des principes qui ont fait leurs preuves.....	18
0312 Lacunes dans les connaissances de base en mathématiques	18
0313 Mise à l'écart des branches scientifiques	18
0314 «Domaines» ou branches?	18
Centralisation nocive de l'instruction publique	19
0315 L'exercice est négligé	19
0316 Faut-il uniquement « apprendre à apprendre »?.....	20
0317 Les effets de l'enseignement lacunaire des mathématiques	20
Constructivisme	21
0318 Déficits en français.....	22
0319 Enseignement des langues étrangères.....	23
0320 Position de l'UDC concernant l'enseignement des langues étrangères.....	24
0321 Abandonner les contraintes méthodologiques	24
Toute la vie sur un banc d'école?	24
0322 Un enseignement axé sur la performance et les notes.....	25
0323 Team-Teaching nocif.....	26
0324 La responsabilité collective mine le principe du modèle	26
0325 Devoirs à domicile.....	26
0326 L'enseignement frontal garde une place à l'école.....	26
0327 La pléthore des matières peut nuire aux connaissances de base	26
0328 Attentes vis-à-vis des enseignants.....	27
0329 Critique des Hautes écoles pédagogiques (HEP)	27
0330 Les élèves manuellement doués sont désavantagés.....	27

L'école obligatoire: une institution d'éducation?	28
04 Objectifs.....	29
0401 La maîtrise des connaissances de base.....	29
0402 « Bilan intermédiaire » en huitième année scolaire.....	29
0403 Rattrapage en groupes	30
0404 Plus de souplesse dans l'enseignement des langues étrangères	30
0405 Revaloriser les travaux pratiques	30
0406 Halte aux enseignants « standards » du degré secondaire I.....	30
0407 Orientation résultats et notes	31
0408 Tests d'admission ou d'aptitude	31
0409 Avant le passage dans l'apprentissage professionnel	31
0410 Examens finaux obligatoires et résultats concluants	32
0411 Stages en entreprise	32
0412 Visites d'entreprise et journées d'apprentissage	32
0413 Période d'essai pour les apprentis.....	32
0414 Entretien avec les parents avant la conclusion d'un contrat	33
Championnats des apprentis	33
0415 Culture de la compétition à l'école obligatoire	33
0416 Salaire au mérite	34
0417 Plus de marge pour les contrats d'apprentissage individuels	34
05 Propositions	35
0501 Le système de formation professionnelle duale	35
0502 Maîtres de classe généralistes	35
0503 Enseignants et monde professionnel	35
0504 Culture générale et valeurs de référence	36
0505 Performances et notes.....	36
0506 Engagement pour la « qualité suisse »	37
0507 Examens intermédiaires et finaux	37
0508 Formation des enseignants au rôle de conduite	37
0509 Stages et période d'essai	38
0510 Disciplines enseignées	38

01 Introduction

Avant-propos

On ne compte plus le nombre de mises en garde des maîtres d'apprentissages qui interpellent le public à propos des **déficiences** qu'ils constatent chez les apprentis. Les lacunes dans la maîtrise du français vont jusqu'à rendre des épreuves écrites quasiment incompréhensibles. La maîtrise des pourcentages, de la règle de trois ou des changements d'unités ne vaut guère mieux.

Malgré un niveau général nettement insuffisant, les entreprises continuent, pour le moment, à jouer leur **rôle formateur**, y compris avec des jeunes dont les compétences scolaires sont clairement déficientes. On ne peut que s'étonner de la **motivation toujours intacte** des maîtres d'apprentissage et admettre que ces professionnels font valoir à juste titre leurs **intérêts et exigences** en relation avec la formation scolaire.

Cela ne signifie pas que l'école doit se substituer aux entreprises pour former les jeunes à leur métier. En revanche, l'école obligatoire doit offrir à chaque jeune l'occasion de **s'approprier une base de connaissances et de savoir-faire** qui le rendra capable d'assumer la responsabilité de sa propre vie et de réussir dans le monde professionnel. Elle a pour mission d'éveiller l'enfant et l'adolescent aussi bien aux savoirs pratiques qu'aux savoirs théoriques. **L'équivalence de ces savoirs constitue un principe fondamental de l'école obligatoire.**

En Suisse, il appartient aux citoyennes et aux citoyens de fixer les objectifs de l'école obligatoire dans le cadre de la **démocratie directe**. Ayant fait ses preuves et limité le chômage des jeunes, le système suisse de formation professionnelle avec ses **apprentissage en entreprise** est un gage essentiel de notre prospérité et ne doit en aucun cas être sacrifié au profit de la standardisation internationale.

L'UDC se donne pour mission de **sauvegarder et de renforcer** cet avantage.

Méthodologie

Dans un premier temps, l'UDC s'est approchée de Madame Christine Davatz, directrice suppléante de l'Union suisse des arts et métiers, responsable de la formation professionnelle, afin de faire un premier bilan.

Ensuite, contact a été pris avec plusieurs grandes entreprises formatrices d'apprentis pour mieux cerner le bien-fondé des plaintes émises au sujet des lacunes dans le bagage scolaire des jeunes sortant de l'école obligatoire. Les procès-verbaux de ces interviews peuvent être consultés à l'adresse internet :

www.udc.ch/documents_de_fond

Une première version du présent document a été rédigée sur la base de ces interviews. Elle a été soumise à une cinquantaine de PME formatrices d'apprentis afin que le document final ne reflète pas seulement le point de vue de grandes entreprises. Les directeurs cantonaux de l'instruction publique membres de l'UDC ainsi que les commissions de formation des sections cantonales UDC ont également été invités à donner leur avis.

C'est sur la base du projet mis en consultation et des réponses reçues qu'a été rédigée la version définitive du document.

Représentativité

La majorité des membres de la Commission de formation de l'UDC Suisse - enseignants, maîtres d'apprentissage, directeurs cantonaux de l'instruction publique, spécialistes de la formation, conseillers nationaux et autres mandataires politiques – proviennent de la Suisse alémanique. Les entreprises consultées ont toutes leur siège en Suisse alémanique.

La Suisse romande présente des conditions-cadres spécifiques ; les systèmes de formation cantonaux et la formation professionnelle y ont suivi une évolution en partie différente. C'est pour cette raison que la version en français de ce document a été adaptée aux conditions de la Suisse romande.

Concernant les plaintes émises par les maîtres d'apprentissage à propos des déficiences scolaires des jeunes, une récente étude auprès de 500 entreprises vaudoises formatrices d'apprentis montre que le phénomène n'est pas propre à la Suisse alémanique (M.I.S. Trend, *Opinion des entreprises formatrices sur les connaissances scolaires des apprentis*, septembre 2010, dans *Réformer n'est pas jouer*, Études & Enquêtes No 41, novembre 2010, édité par le Centre patronal du canton de Vaud sous la plume de Sophie Paschoud).

02 L'essentiel en bref

L'adéquation d'un système de formation se mesure au taux d'activité des jeunes adultes et à leur productivité. Le nombre de diplômes délivrés par nos universités n'est pas un critère adéquat. Grâce à son système de formation professionnelle duale axé sur la pratique, la Suisse affiche le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans de loin le plus bas au niveau européen. Si nous voulons sauvegarder cet avantage, il est nécessaire de renforcer cette filière de formation.

L'école obligatoire doit être axée sur les résultats à atteindre. La volonté à l'effort est essentielle à l'école et dans le monde du travail. L'idée de la « qualité suisse » en tant qu'incitation à l'effort doit marquer l'enseignement au degré secondaire et à l'école professionnelle.

Une baisse de performance annoncée

Les maîtres d'apprentissage se plaignent du bagage scolaire de plus en plus léger des jeunes sortant de l'école obligatoire. De toute évidence, l'enseignement des connaissances de base en mathématiques et en français est négligé et les déficits s'accroissent d'année en année. Les jeunes ont certes une idée générale de la règle de trois, des fractions, des pourcentages ou encore du calcul de surfaces et de volumes, mais seule une minorité d'entre eux maîtrise leur application. Il en est de même de la capacité à lire et à comprendre un plan de travail articulé en plusieurs étapes ou un mode d'emploi relativement exigeant. Ainsi, le nombre de jeunes capables de suivre un apprentissage exigeant diminue. Voilà des symptômes d'une baisse de performance à laquelle on se doit de réagir.

Une formation des enseignants trop loin de la pratique

Pour les maîtres d'apprentissage, ce bilan est la conséquence d'un enseignement trop théorique et académique dans les Hautes écoles pédagogiques qui a creusé un fossé entre l'école obligatoire et le monde professionnel.

Le métier d'enseignant n'est *a priori* pas une profession universitaire. Un enseignant doit certes disposer d'un important bagage de connaissances et de capacités, mais il doit être en premier lieu capable de conduire et gérer une classe.

Une réformite nuisible

À l'école obligatoire, les réformes se suivent à un tel rythme que l'évaluation de leur utilité est impossible. Cette politique affecte l'école dans sa substance. Il est plus que temps de se souvenir de la mission principale de l'école : enseigner.

Des maîtres de classe généralistes

Les élèves de l'école primaire et du degré secondaire I ont besoin de maîtres de classe généralistes. Malheureusement, la majorité des Hautes écoles pédagogiques ne forment plus que des spécialistes.

Le maître généraliste qui s'engage à plein temps et sans réserve pour ses élèves peut agir en modèle et éveiller leur intérêt et leur curiosité. Un enseignant spécialiste à temps partiel ne saura pas remplir ce rôle.

Les conseils du maître de classe sont indispensables lorsque l'élève doit choisir son futur métier, car il connaît ses talents et faiblesses.

Priorité aux connaissances de base

La formation scolaire doit être axée en priorité sur les aptitudes et connaissances de base, en particulier en français et en mathématiques.

L'enseignement obligatoire des langues étrangères se doit d'être reporté au degré secondaire. La transmission de connaissances de base en mathématique et en français a la priorité sur l'enseignement d'une deuxième langue étrangère au degré secondaire I.

Mise à l'écart irresponsable des sciences naturelles et techniques

Dans certains cantons, l'enseignement de langues étrangères à l'école primaire a relégué les sciences naturelles et techniques à l'arrière plan. Il est pourtant essentiel d'éveiller très tôt l'intérêt des enfants à ces matières. En négligeant cet aspect, l'école se rend coupable du désintérêt de beaucoup de jeunes pour des métiers scientifiques et techniques.

La place industrielle et scientifique suisse ne peut pas s'offrir le luxe de négliger la formation scientifique et technique de base dans les écoles. L'enseignement des branches scientifiques doit être revalorisé et le nombre de périodes hebdomadaires augmenté.

L'exercice régulier et intermittent est nécessaire

Seule la répétition d'exercices permet l'acquisition définitive des savoirs. La négligence volontaire de l'exercice, l'« enseignement par coaching » et l'« apprentissage par envie » sont responsables des lacunes avérées dans les disciplines de base. C'est de cet enseignement confortable et de cet apprentissage intuitif *ad hoc* que résulte l'échec scolaire de nombreux élèves.

Promouvoir une culture de la compétition

L'UDC réclame la promotion d'une véritable culture de la compétition à l'école obligatoire. Elle souhaite l'organisation de concours – à l'image des compétitions internationales d'apprentis – entre des équipes scolaires au niveau régional, cantonal et suisse.

L'école obligatoire n'échappe pas au constat évident que la Suisse est en compétition au niveau international. Elle ne peut conserver sa situation économique exceptionnelle que si un nombre suffisant de jeunes professionnels sont prêts à produire des résultats de pointe dans l'économie et dans les sciences. Voilà un défi que la Suisse doit absolument relever.

Revaloriser les travaux pratiques

Les élèves manuellement doués sont désavantagés. Ils doivent avoir l'occasion de développer leurs talents dans le cadre scolaire. Les élèves peu enclins à la théorie feront la découverte que certaines connaissances abstraites sont indispensables à un métier manuel.

Connaissance de nos racines culturelles occidentales

La liberté, la démocratie, la responsabilité individuelle et la responsabilité pour les autres font partie de nos valeurs fondamentales. Elles ont leur source dans nos racines culturelles, notre histoire et notre tradition chrétienne. Cette connaissance fait l'objet d'un enseignement de culture générale.

Libre choix des méthodes et des moyens didactiques

Les efforts visant à réglementer les méthodes d'enseignement par le haut sont contre-productives. Il n'existe pas de classe « standard », pas plus qu'il n'existe d'élève « standard » ou d'enseignant « standard ». L'école définit les objectifs à atteindre. Il appartient ensuite au maître de classe de choisir sa stratégie ainsi que ses méthodes et ses moyens d'enseignement pour atteindre globalement ces objectifs.

Bilan intermédiaire et mesures ciblées pour combler les lacunes

L'école prend les dispositions nécessaires pour garantir que chaque élève qui sort de l'école obligatoire dispose des connaissances et des savoir-faire lui permettant d'entrer avec succès dans la vie professionnelle.

Au début de la deuxième année de l'école secondaire, chaque élève passe un examen intermédiaire pour déceler d'éventuelles lacunes dans ses connaissances de base. Les lacunes constatées sont comblées par des mesures ciblées durant le temps d'enseignement normal, si nécessaire au détriment de l'enseignement d'une deuxième langue étrangère. Ces mesures comprennent notamment l'exercice systématique des matières enseignées.

Examens finaux obligatoires et résultats concluants

L'UDC demande l'introduction de deux examens finaux obligatoires pour tous les élèves de Suisse. Les résultats obtenus à l'examen final de l'école primaire seront déterminants pour l'orientation des élèves au degré secondaire I. Les résultats obtenus à l'examen final de la scolarité obligatoire devront permettre aux maîtres d'apprentissage de situer correctement le niveau des connaissances et des aptitudes des futurs apprentis.

03 Point de la situation – constats

0301 L'école obligatoire et le monde professionnel d'aujourd'hui

Le **système de formation duale** avec comme pilier principal l'**apprentissage professionnel** a parfaitement fait ses preuves en Suisse. En effet, c'est à lui que l'on doit pour l'essentiel le **faible chômage parmi les jeunes** de notre pays.

Toutefois, la Suisse a cédé à une **orientation académique** de son système scolaire, ce qui a valu à l'apprentissage professionnel et aux métiers manuels d'être dévalorisés. Le chômage des jeunes étant le plus élevé dans les pays qui ont auparavant donné la priorité à la formation universitaire, des contre-mesures s'imposent.

0302 Réorientation de la formation des enseignants

L'orientation académique de la formation des enseignants est voulue par les **Hautes écoles pédagogiques** qui, nonobstant leur faible efficacité, ont évincé les **écoles normales** alors que celles-ci jouissaient d'une excellente réputation en Suisse. Parallèlement, l'ancienne formation des enseignants, qui était profondément ancrée dans la pratique, a disparu. La **chasse superficielle aux « crédits Bologne »** a remplacé un enseignement offrant une formation solide basée sur la volonté à l'effort.

Cette évolution est à juste titre sévèrement critiquée par les **maîtres d'apprentissage et les responsables d'apprentis**. Il s'agit là d'une raison suffisante pour inviter ces derniers à **participer à la conception des plans d'études des degrés secondaires I et II**.

0303 Suppression du maître de classe

À elle seule, la nécessité d'une coopération efficace entre l'école obligatoire, le monde professionnel et les écoles professionnelles appelle à la **réintroduction du système du maître de classe** à l'école obligatoire. Seul un enseignant généraliste qui connaît bien ses élèves – et non pas un enseignant qui ne dispense qu'une branche – peut être un interlocuteur valable pour les responsables de la formation professionnelle.

Les Hautes écoles pédagogiques ont cependant supprimé la formation des maîtres de classe. En effet, leur but semble être d'imposer – et cela **même au degré primaire** – le **système des enseignants spécialistes**, si bien que plusieurs maîtres sont attribués à chaque classe.

Cette politique est en contradiction avec le fait avéré que l'école obligatoire suisse doit sa qualité avant tout à des **maîtres de classe généralistes** formés à cet effet et par conséquent en position de juger globalement leur classe et leurs élèves.

Chômage des jeunes de moins de 25 ans en Europe

<i>Grèce</i>	55.3 %	<i>juillet 2012</i>
<i>Espagne</i>	52.9 %	<i>août 2012</i>
<i>Croatie (non membre de l'UE)</i>	38.8 %	<i>août 2012</i>
<i>Portugal</i>	35.9 %	<i>août 2012</i>
<i>Irlande</i>	34.7 %	<i>août 2012</i>
<i>Italie</i>	34.5 %	<i>août 2012</i>
<i>Slovaquie</i>	31.5 %	<i>août 2012</i>
<i>Bulgarie</i>	29.4 %	<i>août 2012</i>
<i>Lettonie</i>	29.3 %	<i>juin 2012</i>
<i>Hongrie</i>	28.9 %	<i>juillet 2012</i>
<i>Chypre</i>	26.9 %	<i>juin 2012</i>
<i>Pologne</i>	25.9 %	<i>août 2012</i>
<i>Suède</i>	25.6 %	<i>août 2012</i>
<i>France</i>	25.2 %	<i>août 2012</i>
<i>Lituanie</i>	24.8 %	<i>août 2012</i>
<i>Roumanie</i>	23.0 %	<i>juin 2012</i>
<i>Estonie</i>	22.8 %	<i>juin 2012</i>
<i>Grande-Bretagne</i>	20.4 %	<i>juillet 2012</i>
<i>Finlande</i>	18.8 %	<i>août 2012</i>
<i>Slovénie</i>	18.6 %	<i>juin 2012</i>
<i>Tchéquie</i>	18.5 %	<i>août 2012</i>
<i>Luxembourg</i>	18.3 %	<i>août 2012</i>
<i>Belgique</i>	17.7 %	<i>août 2012</i>
<i>Malte</i>	16.6 %	<i>août 2012</i>
<i>Islande (non membre de l'UE)</i>	15.7 %	<i>août 2012</i>
<i>Turquie (non membre de l'UE)</i>	15.0 %	<i>juin 2012</i>
<i>Danemark</i>	14.2 %	<i>août 2012</i>
<i>Autriche</i>	9.7 %	<i>août 2012</i>
<i>Pays-Bas</i>	9.4 %	<i>août 2012</i>
<i>Allemagne</i>	8.1 %	<i>août 2012</i>
<i>Norvège (non membre de l'UE)</i>	8.0 %	<i>juillet 2012</i>
<i>UE au total</i>	23.0 %	<i>août 2012</i>
<i>UE: zone euro uniquement</i>	23.0 %	<i>août 2012</i>
<i>Suisse</i>	3.5 %	<i>janvier 2012</i>

Source:

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=de&pcode=teilm021&plugin=1>

Au **niveau primaire**, le maître de classe doit enseigner si possible toutes les disciplines à ses élèves pour pouvoir se rendre compte de leurs forces et de leurs faiblesses. Il peut ainsi utiliser leurs points forts afin de leur apprendre que leurs forces permettent de compenser et de surmonter leurs faiblesses.

La Finlande – un bon exemple?

Le principe du maître de classe doit aussi être maintenu au **niveau secondaire**, même si celui-ci n'enseigne pas toutes les branches.

Le **niveau A** est confié à des maîtres secondaires à la formation plutôt **intellectuelle**.

Les élèves ayant des **dons plutôt pratiques** qu'intellectuels doivent être confiés à un maître de classe des **niveaux B et C** doué lui aussi pour la pratique et capable, en éveillant et en encourageant les talents pratiques d'enfants lents au niveau théorique, de leur donner tout de même une base de connaissances solide qui leur permettra de faire leur chemin dans la profession et dans la vie.

Le maître de classe joue un rôle de conseiller dans le **choix professionnel** des écolières et écoliers. Connaissant les forces et les faiblesses de ses élèves, il les oriente vers métier qui leur convient. Sa volonté et sa capacité d'offrir à ses élèves un soutien intelligent sont déterminantes pour la justesse du choix professionnel.

Les nouveaux **plans d'étude** visent à supprimer ce rôle central du maître de classe dans le choix professionnel. L'enseignant spécialiste alors considéré comme un orienteur professionnel ne fait plus que donner des informations : il ne participe pas au choix professionnel de ses élèves. En tant que « coach », il peut certes apporter quelques conseils utiles, mais il est déchargé de sa fonction de conduite et de sa responsabilité personnelle.

Si ce concept « **sans responsabilité** » devait s'imposer, le système de formation professionnelle duale en serait fortement lésé. Le maître serait **dégradé** au niveau d'un auxiliaire, dont l'unique tâche consiste à fournir des informations.

La suppression de la formation des maîtres de classe dans les Hautes écoles pédagogiques était une lourde erreur. En plus des conséquences néfastes susmentionnées, elle a provoqué la démission de nombreux pédagogues éprouvés et motivés. À ce jour, l'école obligatoire ne s'est toujours pas remise de cette perte.

0304 Enseignants et monde professionnel

Le contact direct des enseignants du degré secondaire avec le monde professionnel d'aujourd'hui est primordial. En effet, les enseignants doivent connaître les exigences auxquelles les futurs collaboratrices et collaborateurs répondront dans la vie professionnelle. Afin de répondre à ce critère, il leur serait profitable de prendre part à des stages occasionnels en entreprise et ainsi de se familiariser avec le monde professionnel.

(Extrait de l'exposé de Stefan Schleiss, conseiller d'Etat et directeur de l'instruction publique du canton de Zoug, lors du congrès spécial de l'UDC sur le thème de la formation le 24 mars 2012 à Ebnat-Kappel)

« En se basant sur des comparaisons internationales de structures scolaires, les Académies suisses des sciences, largement financées par la Confédération, prétendent par exemple que le système scolaire suisse est injuste. La sélection aurait pour effet de reproduire les rapports sociaux existants. On affirme aussi que le système scolaire suisse est une « monstrueuse machine de sélection fondée sur la société à trois classes du 19^e siècle » (on peut réellement lire cela dans un rapport d'expert financé par la Confédération). La conséquence de ces allégations est vite comprise: intégrons tous les types scolaires dans un seul et les problèmes seront résolus.

Mais cela est-il réellement vrai? Notre système est-il injuste? Les Finlandais sont-ils vraiment plus malins que nous? Une comparaison internationale répond à ces chiffres.

Part d'étrangers:

Suisse: 22%

Finlande: 2%

Quote-part de bacheliers:

Suisse: un peu plus de 20%

Finlande: plus de 50%

Accès aux universités:

Suisse: hormis le numerus clausus en médecine, accès sans examen.

Finlande: en règle générale, examen d'accès très sélectif.

Chômage des jeunes

Suisse: 3,5% en janvier 2012

Finlande: env. 20% (pas de tradition du chômage)

Je doute que le classement en tête de la Finlande ait un rapport avec leur modèle scolaire intégratif. Avant de l'appliquer à la Suisse, il faudrait savoir ce qu'il donne avec une proportion d'étrangers de 22% au lieu de 2%.

Je me demande aussi ce que vaut un baccalauréat finlandais qui s'obtient certes sans sélection selon les performances, mais dont les titulaires doivent passer un examen très sélectif avant de pouvoir entrer à l'université.

J'ai aussi du mal à comprendre pourquoi le modèle intégratif finlandais est plus juste, parce que moins sélectif. Racontez donc cela à un jeune Finlandais sans travail! Un jeune sur cinq est au chômage dans ce pays contre un sur vingt en Suisse. L'idée qu'un système est plus juste quand tout le monde va mal ne peut venir qu'à l'esprit d'un socialiste! »

0305 La voie indépendante de la Suisse

Certains **pays de l'OCDE** affichent jusqu'à 60% de jeunes universitaires. À première vue, ces chiffres suscitent l'admiration, mais c'est ignorer qu'une proportion inquiétante de ces universitaires ne trouvent pas de travail correspondant à leur niveau d'études et que **le taux de chômage parmi les universitaires** y est supérieur à la moyenne.

La voie pragmatique vers une formation professionnelle de qualité, que la Suisse emprunte depuis longtemps dans le cadre de sa formation professionnelle duale, intéresse de plus en plus de pays, compte tenu du taux de chômage exceptionnellement faible parmi les jeunes Suisses. La foi excessive dans les titres académiques, qui sévit à l'étranger et qui pose parfois des problèmes aux professionnels suisses, est en train de s'estomper.

Dans la concurrence internationale de la formation professionnelle, la Suisse doit maintenir avec fermeté son point de vue selon lequel l'unique mesure indiquant la qualité de la formation professionnelle est le taux d'occupation que cette formation assure aux jeunes entrant dans la vie professionnelle.

Dans le monde du travail d'aujourd'hui, l'aptitude à exercer une profession est incontestablement plus importante qu'un diplôme universitaire.

0306 Peu de véritables abandons des apprentissages

En Suisse, on compte actuellement quelque **75 000 contrats d'apprentissage**. Environ **5000** d'entre eux (7%) posent des **problèmes** plus ou moins graves. L'abandon définitif de l'apprentissage, soit la sortie de l'apprenti(e) de la formation professionnelle, est plutôt rare. Par contre, le changement d'apprentissage, soit la réorientation vers une filière différente, souvent moins exigeante, est plus fréquent.

0307 Inadéquation entre les connaissances acquises et le monde du travail

Les élèves dits scolairement faibles peinent toujours plus à trouver une place d'apprentissage. Cette évolution tient à **l'inadéquation** des connaissances et savoir-faire acquises en fin de scolarité obligatoire avec les exigences du monde du travail. Les maîtres d'apprentissages n'ont de cesse de signaler la médiocrité du « bagage scolaire » de ces jeunes à peine issus de l'école obligatoire.

A l'inverse, les entreprises rencontrent des **difficultés de recrutement croissantes** pour les apprentissages de professions exigeantes. Les élèves scolairement doués délaissent l'apprentissage au bénéfice d'études supérieures et pour les élèves scolairement moyens la tâche semble insurmontable et surtout sans répit. L'école socioconstructiviste a banni les notions de persévérance, de compétition et de courage de ses programmes. Dès lors,

l'élève, même désireux de s'essayer à l'excellence, se démotive à l'idée de la possible difficulté, et craint les privations que nécessite l'effort tant sa tolérance à l'effort est pauvre.

0308 Pour une meilleure perméabilité entre les filières

La perméabilité entre les différentes filières de formation constitue un **progrès** important. Il s'agit de l'exploiter systématiquement, car cet acquis a permis de réduire notablement le nombre de jeunes restés définitivement « en plan » dans la formation professionnelle.

0309 L'attitude face au travail reste déterminante

C'est une vérité de la Palice de constater que les apprentis ayant le plus de facilité à répondre aux exigences de la vie professionnelle sont ceux qui ont déjà reçu dans leur milieu familial les principes essentiels d'une **attitude positive à l'égard du travail**: ordre, propreté, précision, persévérance, bonnes manières – de même que la capacité de surmonter des frustrations subies.

Partant de l'éducation que les enfants ont reçue de leurs parents, l'école obligatoire se doit d'exiger des élèves une attitude positive à l'égard du travail et de la volonté à l'effort. Le travail continue jusqu'à ce que l'élève ait réalisé la prestation demandée. Voilà la seule manière d'enseigner aux enfants et adolescents à utiliser leurs connaissances et savoir-faire jusqu'à ce que le problème posé soit résolu ou que la tâche donnée soit accomplie. Voilà aussi la seule manière de développer une certaine **tolérance à la frustration**, qualité essentielle pour ne pas abandonner lorsqu'ils ne réussissent pas du premier coup.

0310 Baisse de la qualité de l'enseignement

Les critiques à l'égard de la qualité de l'enseignement obligatoire sont parfaitement claires et ne cessent de s'amplifier: les jeunes sortant de l'école obligatoire ne maîtrisent pas ou maîtrisent mal les aptitudes et connaissances élémentaires.

Les (trop nombreuses) semaines de projet offrent certes des thèmes intéressants et exigeants aux élèves et ces derniers savent aussi les présenter, mais ils ne les comprennent en général que superficiellement. Les jeunes quittant l'école aujourd'hui savent beaucoup de choses, mais trop souvent de manière **superficielle et imprécise**. La **substance** des connaissances acquises n'est que rarement à la hauteur de l'impression donnée lors de la présentation.

0311 La réformite a écarté des principes qui ont fait leurs preuves

Le principe qui a fait ses preuves dans l'apprentissage – « **montrer comment faire – faire faire – atteindre une routine** » – est trop souvent ignoré à l'école obligatoire, au détriment surtout des élèves les moins doués.

L'**agitation réformiste**, qui a remplacé les principes sérieux de la gestion scolaire, est dommageable surtout pour les élèves faibles puisque les réformes scolaires – par exemple, l'actuelle mode de l'« apprentissage tous âges confondus » – tiennent compte avant tout des 20% d'élèves les plus doués alors que **les plus faibles restent en plan**.

0312 Lacunes dans les connaissances de base en mathématiques

Les critiques des maîtres d'apprentissage visent la **baisse dramatique** des connaissances de base en mathématiques des jeunes sortant actuellement de l'école obligatoire. En effet, de nombreux adolescents ayant terminé leur scolarité obligatoire sont incapables d'appliquer la règle de trois, de calculer en fractions ou pour cent, de calculer des surfaces ou des volumes et même d'appliquer correctement et du premier coup une table de multiplication. Or, ces opérations mathématiques sont **essentielles dans le quotidien de la plupart des entreprises**. De plus, nombre d'apprentis sont mis en difficulté lorsqu'ils sont confrontés à des **problèmes mathématiques présentés sous forme de textes** – tout simplement parce qu'ils ne comprennent pas le texte qui est à la base du calcul.

Ce problème est aggravé par la tendance à remplacer des **notions simples** désignant des opérations mathématiques de base par une terminologie que les jeunes ne comprennent souvent pas, comme, par exemple, « proportionnalité indirecte » au lieu de règle de trois.

0313 Mise à l'écart des branches scientifiques

Les instituteurs critiquent à juste titre le fait d'avoir sacrifié les branches scientifiques à l'enseignement précoce des langues étrangères. On se prive ainsi de la chance d'éveiller auprès des élèves de l'école primaire un **intérêt pour les sciences naturelles**. La conséquence évidente est que l'intérêt des jeunes aux professions techniques disparaît lui aussi. Par conséquent, il serait souhaitable que cette erreur soit corrigée.

0314 «Domaines» ou branches?

La création de « domaines » vagues au lieu de branches clairement définies – « Nature et technique » au lieu de physique, chimie, géographie et biologie – est un autre coup porté à l'intérêt aux sciences naturelles, a fortiori lorsque le domaine « Nature et technique » ne devient une discipline obligatoire qu'à partir de la deuxième année du degré secondaire I. Le fait qu'on n'accorde que quelques leçons hebdomadaires à cette discipline illustre la

mise à l'écart volontaire des sciences naturelles. Une telle dotation laisse à peine une heure hebdomadaire par branche. Le problème viendrait-il d'une hostilité irréfléchie des responsables scolaires à l'égard de la technique? En tous les cas, cette politique est à l'origine des lacunes graves dans la relève de techniciens, ingénieurs et scientifiques en Suisse.

Centralisation nocive de l'instruction publique

Une étude de l'Université de Brême parue sous le titre de « Soft Governance in Education. The PISA Study und the Bologna Process in Switzerland, 2010 » explique sans ambages comment des bureaucraties étrangères (UE, OCDE) ont infiltré le système éducatif suisse en le rattachant aux standards internationaux sans être remarqués par les milieux pouvant éviter ces réformes. Aujourd'hui, l'école obligatoire, ausculte avec fascination les résultats PISA publiés à intervalles réguliers. Les Hautes écoles sont devenues des entreprises de dressage dans lesquelles des étudiants soumis épaulent leur « workload » afin de collectionner suffisamment de crédits Bologne pour obtenir leur master.

L'étude admet ouvertement (page 21) que « 'acteur international doit pénétrer avec une extrême prudence sur le terrain interdit de la formation universitaire nationale parce qu'il ne dispose d'aucune compétence législative ni d'aucun mécanisme de contrainte à l'égard des Etats signataires. »

L'étude considère le succès de la « transformation de la souveraineté éducative de la Suisse » comme exemplaire pour l'évolution politique dans les autres pays.

L'objectif de ce processus est une « économisation de l'instruction publique ». Il n'est plus question d'une formation et d'une éducation complète de l'être humain conformément à l'idée humaniste. Dans ce projet, l'être humain n'est plus qu'un « capital humain » et le droit fondamental à la formation est explicitement refusé. Internationalisation, égalitarisme, centralisation et contrôle, voilà les principaux objectifs de ce développement.

*Il semble que désormais ce même processus imposé par les bureaucraties atteigne également la **formation professionnelle**. Sous le prétexte de la **libre circulation des personnes**, on exige que les diplômes professionnels soient comparables au niveau international. Dans une recommandation de l'EQR (grille qualitative européenne), les Etats membres de l'UE sont invités à se servir de l'EQR comme référence et de lier leurs systèmes de qualification nationaux à l'EQR. Moyennant la grille de compétences, les professions sont réparties en différents niveaux. On constate qu'il n'est jamais question de notes ou d'appréciations individuelles dans ces grilles de niveaux. Ce qui compte, ce ne sont plus les performances exceptionnelles individuelles, qui sont parfaitement possibles même dans une profession classée à un niveau inférieur, mais le niveau général qui, moyennant la grille, fournit un article de masse.*

0315 L'exercice est négligé

En écartant également l'idée **d'exercer soigneusement et avec persévérance les opérations mathématiques élémentaires**, ces mêmes milieux – les Hautes écoles pédagogiques et les commissions des moyens d'enseignements – doublent les dégâts infligés. Le constat est le même pour les moyens d'enseignement « modernes » qui renoncent à la présenta-

tion d'exercices, tout simplement parce que l'idée d'exercer ne correspond pas à l'image soigneusement entretenue d'un « **apprentissage pour le plaisir** ».

Ces méthodes ne permettent pas de développer un savoir-faire solidement ancré et la maîtrise des aptitudes et connaissances de base. En lieu et place, on présente brièvement aux élèves des variantes de solution sans les exercer, créant ainsi la confusion, en particulier au sein des élèves les moins doués. Basée sur l'illusion que les jeunes apprennent en fonction de leurs penchants et de leurs plaisirs personnels, l'idéologie des « **études sans professeur** » dépasse les capacités d'au moins 80% des élèves. Alors que les plus doués peuvent s'y retrouver, les moins forts s'en retrouvent lésés.

Les élèves ont besoin d'être **conduits**, d'être placés devant des exigences bien définies auxquelles ils doivent répondre pour atteindre un objectif. En effet, ce n'est qu'à l'âge adulte qu'ils seront capables de choisir ce qui leur convient et de poursuivre indépendamment sur cette voie. Par conséquent, un enseignant qui abandonne à eux-mêmes des enfants curieux n'est pas à sa place à l'école obligatoire.

0316 Faut-il uniquement « apprendre à apprendre »?

L'affirmation à la mode, selon laquelle il suffit d'**apprendre aux enfants à apprendre** relève de la même erreur de fond. En effet, celui qui n'a pas acquis une base de connaissances et de savoir-faire ne sait pas ce qu'il doit apprendre. Les élèves ne gagnent rien au **refus des enseignants d'exercer leur autorité**.

0317 Les effets de l'enseignement lacunaire des mathématiques

Les lacunes dans les connaissances mathématiques de base ont des conséquences graves: un trop grand nombre d'apprentis est **incapable d'estimer de manière approximative le résultat** d'un calcul relativement simple. Ils ne peuvent donc pas non plus juger de la plausibilité d'un résultat obtenu sur une calculatrice et ne sont souvent pas capables de faire des calculs complexes sur cette dernière.

L'enseignant ne doit pas uniquement présenter la matière aux élèves, mais avoir pour objectif de leur en **faire comprendre la structure**, notamment grâce à des exercices.

L'abandon du **calcul oral** a également des effets perceptibles dans le quotidien professionnel des apprentis.

Constructivisme

Le principe du plaisir écarte l'exigence de performances

La théorie constructiviste de l'enseignement part de l'idée que l'élève se **construit** son **propre monde de pensée** au fil de sa carrière scolaire. Ce processus d'apprentissage est considéré comme automatique. On prétend que l'apprentissage par la découverte est plus efficace que l'enseignement dirigé.

Dans ce système, l'enseignant assume essentiellement un rôle **d'accompagnateur**. Il donne à l'élève la responsabilité de fixer les objectifs, le rythme et les méthodes de son apprentissage. L'« **orientation compétence** » résulte de cette nouvelle conception conformément au modèle d'enseignement constructiviste. Elle vise systématiquement un enseignement axé sur l'action et l'application.

Il est évident que ce changement de paradigme par rapport à la conception traditionnelle de l'enseignement n'est pas sans conséquence. L'orientation unilatérale en fonction de cette méthode d'enseignement devenu entre-temps un **dogme didactique** a des **effets** sur tous les secteurs de l'école primaire:

- Il n'y a aucun doute à ce que cette réforme entraîne une **baisse massive des performances** en ce qui concerne la matière enseignée. Depuis quelque temps, on supprime en effet de nombreuses matières de toutes les branches importantes. Ce constat est facile à prouver en comparant les moyens d'enseignement.
- Le constructivisme considérant l'exercice et la répétition comme un dressage abrutissant, les exercices sont quasi systématiquement supprimés des moyens d'enseignement modernes basés sur le plan d'étude 21.
- Certaines maisons d'éditions privées ont déjà repéré cette lacune pour en faire commerce et offrent à prix fort des manuels

- Cette orientation unilatérale des moyens d'enseignement sur le constructivisme restreint aussi massivement la liberté de choix de la méthode puisque la contrainte en matière de moyens d'enseignement se traduit forcément aussi par une contrainte au niveau de la méthode. L'enseignant ne pourra plus adapter ses méthodes aux différents types d'apprentissage, thèmes, catégories d'âge et de performances. Pire: les moyens d'enseignement constructivistes écartent en réalité l'enseignant du processus d'apprentissage des enfants puisque ceux-ci, conformément à la théorie, doivent apprendre sous leur propre responsabilité.

- Ces moyens d'enseignement et les plans d'étude qui en découlent entravent sérieusement les enseignants qui veulent faire un travail sérieux et solide avec leurs élèves. Nombre d'enseignants doivent chercher le programme d'enseignement qui leur convient dans d'autres moyens d'enseignement parce que ceux qui leur sont imposés ne permettent pas un travail axé sur le résultat.

- Une formation des enseignants basée sur la pédagogie constructiviste néglige l'exercice qui est le fondement de tout enseignement efficace.

- Le constructivisme surmène particulièrement les enfants les moins doués.

d'exercice parallèlement aux manuels officiels inutilisables, mais obligatoires.

Le constructivisme remplace le principe de la performance par le principe du plaisir: en faisant dépendre le niveau des performances durant toute la carrière scolaire de la propre motivation des enfants, il ne faut pas s'étonner que les résultats finaux laissent à désirer.

0318 Déficits en français

Les lacunes dans la maîtrise du français sont tout aussi manifestes. Une personne qui n'est pas capable de s'exprimer au moyen d'un texte ne comprendra pas non plus des instruc-

tions, par exemple concernant l'utilisation d'un appareil ou d'une machine complexe, ou encore des descriptions de processus de travail dans l'entreprise.

À l'ère des gros titres et des slogans, l'école doit montrer aux élèves que les matières ne peuvent pas être simplement enseignées par des slogans superficiels. La société moderne est plus exigeante : dans toutes les branches, **à l'oral et à l'écrit**, on attend des élèves qu'ils soient **capables de construire des phrases compréhensibles, de maîtriser les nuances et de structurer correctement l'exposé des faits**, comme cela est exigé pour les livres de travail et les documents que les apprentis sont appelés à rédiger.

La structure correcte des phrases et l'orthographe ne doivent plus susciter de doutes à la fin de la scolarité. **La formation n'a pas atteint son objectif si l'élève ne comprend pas et ne sait pas formuler des textes.** À quoi sert-il de vouloir expliquer aux élèves l'influence des banques sur la politique mondiale, si ces jeunes n'ont jamais appris à analyser et à comprendre des textes exigeants?

L'enseignement des connaissances de base en mathématiques et en français doit avoir la priorité dans les plans d'études, notamment par rapport à l'enseignement précoce des langues étrangères.

0319 Enseignement des langues étrangères

L'orientation internationale croissante de l'économie suisse laisse bien entendu des traces. Les apprentis de commerce des groupes internationaux sont de plus en plus souvent appelés à rédiger des documents tels que des procès-verbaux en anglais. Ces entreprises sont souvent très intéressantes pour leurs apprentis: cours d'anglais en Suisse, séjours linguistiques à l'étranger, toujours aux frais de la société. En contrepartie, l'examen de fin d'apprentissage devrait comprendre au moins le « First certificate » en anglais. Ces prestations doivent cependant être placées au niveau de la formation professionnelle et **fournies par l'entreprise.**

L'école a la responsabilité d'apporter les **bases nécessaires** à cet effet sous la forme d'une **bonne maîtrise du français.** Elle doit se séparer de l'idée saugrenue d'un apprentissage ludique des langues étrangères qui a pour effet que les élèves ne possèdent que des notions superficielles de ces langues. Un enseignement de qualité exige des résultats probants et inclut des examens.

Les maîtres d'apprentissage interrogés par l'UDC ont plus ou moins sévèrement critiqué **la préférence donnée aujourd'hui aux langues étrangères** au détriment du français, des mathématiques et des sciences naturelles. Ils ne comprennent pas la **volonté d'imposer l'apprentissage de deux langues étrangères** à tous les élèves du degré secondaire I.

Pour les jeunes qui souhaitent apprendre à fond et de manière efficace une langue étrangère, le meilleur moyen est de **travailler au moins un an dans le pays où se pratique la langue souhaitée** une fois leur apprentissage terminé.

0320 Position de l'UDC concernant l'enseignement des langues étrangères

L'UDC plaide pour un apprentissage sérieux des langues, ce qui implique la constitution d'un bon vocabulaire de base, la connaissance de la grammaire, la compréhension et la rédaction de texte et un savoir-faire pratique.

L'apprentissage d'une langue exige un **travail sérieux** même si les hautes écoles prétendent le contraire. Celles et ceux qui prêchent que l'on puisse apprendre une langue étrangère sans exercice régulier et systématique contribuent au déclin de nos écoles. Le principe est toujours le même : l'enseignant exige des résultats concrets de ses élèves et leur impose des **exercices systématiques**.

L'**enseignement obligatoire de langues étrangères** doit commencer au **degré secondaire**. Il est aujourd'hui avéré que les enfants ayant reçu un enseignement précoce de langues étrangères ne sont guère plus avancés à la sortie de l'école obligatoire que ceux qui ont commencé plus tard. En effet, les seconds rattrapent l'avance des premiers en peu de temps durant la première année de l'école secondaire. En plus, cet enseignement précoce

Toute la vie sur un banc d'école?

peut avoir une incidence négative sur le parcours scolaire des élèves moins doués.

Les exigences sont adaptées aux voies et niveaux du degré secondaire I. Au **niveau A** (voie pré-gymnasiale), l'allemand (pour les francophones) et l'anglais ou l'italien sont enseignés dans le cadre de branches obligatoires.

Au **niveau B (voie intermédiaire ou générale)**, l'allemand (pour les francophones), l'anglais et l'italien sont proposés comme branche obligatoire au choix. Il appartient à l'élève de décider quelle langue il veut apprendre. Celle-ci fera partie de ses branches obligatoires.

Au **niveau C (voie préprofessionnelle)**, l'apprentissage des langues étrangères est facultatif. Les écoliers qui présentent des difficultés scolaires peuvent ainsi se concentrer sur les disciplines de base, déterminantes pour leur futur succès professionnel.

0321 Abandonner les contraintes méthodologiques

Les contraintes méthodologiques exercées par la formation des enseignants et les moyens didactiques doivent cesser. L'enseignant a besoin du libre choix des méthodes et des moyens d'enseignement en fonction des besoins de sa classe.

« Pour échapper au reproche que les choses apprises hier sont déjà dépassées aujourd'hui, les experts scolaires ont inventé le slogan de "l'apprentissage durant toute la vie" et s'efforcent de renvoyer également les vieux sur les bancs d'école. Toute la vie devient ainsi une école à plein temps et la retraite suit sans transition l'enfance prolongée.

La scolarisation de toute la vie équivaut à une régression rampante de notre société dans laquelle tout le monde veut vivre plus longtemps, mais personne ne veut vieillir. La société se réfugie dans des idylles enfantines pour échapper aux exigences de la réalité. L'utopie d'une enfance dorée exige une phase de bien-être pubertaire au niveau scolaire. Ce procédé est sans doute utile aux plans d'engagement des administrations scolaires, mais il est mauvais pour une vie riche d'expériences qui cherche ses solutions non pas dans une banque de données, mais qui puise dans ses propres expériences et attitudes de base qui en ont été dérivées – ce que l'on peut résumer par l'instruction.

Peut-être l'instruction est ce qui reste quand on a oublié ce qu'on a appris, donc le condensé des faits qui ont survécu à cet oubli.

Mon besoin de découvrir des nouveautés et d'en inventer est en tout cas davantage stimulé par les exigences de la vie que par un pensum scolaire traîné derrière moi. L'envie de savoir est plutôt une attitude, donc de l'instruction, et moins une quantité de savoirs, donc un bien. »

Norbert Blüm, ancien ministre allemand du travail, le 15 mars 2012 dans «Die Zeit – Online»

0322 Un enseignement axé sur la performance et les notes

Les branches de notre économie qui doivent s'imposer dans la **libre concurrence** sont condamnées à disparaître si elles ne peuvent pas compter sur la volonté de leurs collaborateurs à fournir l'effort nécessaire pour parvenir à des résultats excellents.

La volonté d'être performant doit donc faire partie du quotidien scolaire.

La notation dans les bulletins scolaires est parfois contraire à l'idée de la performance. Lorsque les notes ne se mesurent plus à une **performance standard** dite suffisante et lorsqu'elles sont remplacées par des **échelles personnalisées** pour chaque élève, les bulletins n'ont plus aucune valeur pour les maîtres d'apprentissage.

Pour que les notes aient un sens, elles doivent avoir une conséquence : une note inférieure au niveau suffisant signifie l'échec ou la relégation.

0323 Team-Teaching nocif

Les élèves qui sont enseignés par un **collectif de maîtres** sans attribution claire des responsabilités sont certes suivis d'une manière ou d'une autre, mais **ils ne sont pas dirigés**. La **présence de spécialistes en pédagogie curative** dans les salles de classe parallèlement à l'enseignement normal peut avoir le même effet. Elle a suivi l'intégration dans les classes régulières d'enfants présentant des troubles de comportement et surtout des élèves en difficulté. Au lieu de pousser ces enfants à l'effort, on les incite à **s'apitoyer sur leur sort**. **Ces enfants n'apprennent plus à se battre pour surmonter des difficultés**.

0324 La responsabilité collective mine le principe du modèle

Chaque élève doit avoir la possibilité de s'inspirer d'un authentique **modèle**. Un **maître de classe généraliste** peut jouer ce rôle, alors qu'**un collectif n'est pas un modèle**. Une **personnalité forte** avec un engagement visible peut avoir **un effet motivant**. On accepte plus facilement d'une telle personne une sanction à l'égard d'un travail insuffisant.

0325 Devoirs à domicile

Les devoirs à domicile doivent continuer à faire partie du quotidien scolaire : « c'est en forgeant que l'on devient forgeron ».

0326 L'enseignement frontal garde une place à l'école

L'enseignement frontal est une **méthode éprouvée** qui présente des avantages. Même s'il n'est pas toujours nécessaire ou utile d'enseigner de cette manière, on ne peut pas discréditer d'une manière générale cette méthode d'enseignement. L'enseignement frontal exige **davantage de concentration** de la part de l'élève qui doit faire face au maître. Cet effet est souvent bénéfique, car l'élève se sent sous contrôle, ce qui peut l'encourager à faire un effort supplémentaire.

0327 La pléthore des matières peut nuire aux connaissances de base

La mission de l'école obligatoire est avant tout l'enseignement des connaissances de base et d'une certaine culture générale. Elle permet à chaque élève de se constituer un bagage dans lequel il pourra puiser toute sa vie. La **pléthore de matières spécialisées** peut nuire à cette mission.

Parole d'un responsable d'apprentis: « *Tout le monde parle de l'abandon de l'énergie nucléaire, mais rares sont les personnes qui savent faire la différence entre volt, watt et joule.* »

0328 Attentes vis-à-vis des enseignants

Si on exige des élèves un travail impeccable et propre, le maître de classe doit lui-même **montrer l'exemple** par son propre travail.

Les épreuves et devoirs sont soigneusement corrigés et notés. Un élève ne peut tirer des leçons de ses erreurs que s'il est corrigé et invité à **s'améliorer**.

Le contrôle régulier fait partie du quotidien scolaire. Des cahiers illustrant la négligence de leur propriétaire ne peuvent pas être tolérés.

Les élèves sont tenus de mettre au clair leurs esquissés de projets en veillant à une **présentation ordonnée**. Une **écriture lisible** est indispensable à la compréhension d'un texte.

0329 Critique des Hautes écoles pédagogiques (HEP)

L'enseignement excessivement théorique et académique des Hautes écoles pédagogiques, marquées par des « **idéologues pédagogiques** », a creusé un fossé entre le monde professionnel et les professeurs responsables de la formation des enseignants. Le seconds font preuve de peu de compréhension – quand ce n'est pas de mépris – pour les demandes des maîtres d'apprentissage qui, eux, doivent affronter la réalité économique. Les Hautes écoles pédagogiques sont de moins en moins prêtes à écouter des revendications pourtant simples et à en discuter sérieusement. Leurs responsables semblent ne pas comprendre que ce **refus de dialoguer** empêchera les futurs enseignants du degré secondaire I d'ouvrir une discussion productive avec les responsables d'apprentis.

De toute évidence, les HEP ont perdu le contact avec la réalité et sont devenues des **corps étrangers** dans le système scolaire. L'UDC propose que **les professeurs des Hautes écoles pédagogiques enseignent eux-mêmes à l'école obligatoire**. L'exercice pratique du métier d'instituteur leur permettrait de se rapprocher du monde professionnel et de l'école obligatoire.

0330 Les élèves manuellement doués sont désavantagés

Les « **travaux pratiques** » jouaient un rôle important autrefois parce qu'on savait que les élèves ayant des difficultés scolaires se découvraient des **dons pratiques** dont eux-mêmes et leurs enseignants ignoraient l'existence. En plus, grâce à ces travaux pratiques qui favorisent l'utilisation correcte d'outils et de matériaux, ces élèves ont parfois su **accéder à des connaissances théoriques** dont ils avaient besoin dans l'exercice de leur profession manuelle. Malgré ces avantages, la dotation horaire de cette discipline a été fortement réduite, voire complètement supprimée dans certains cantons, de sorte que ces élèves avec des dons pratiques s'en retrouvent nettement **désavantagés**, leur avenir professionnel étant rendu plus aléatoire.

Cet abandon progressif des travaux pratiques à l'école obligatoire est sans doute le plus grand dommage causé par les différentes réformes.

L'école obligatoire: une institution d'éducation?

« Manifestant un grand besoin d'expansion, l'école développe de plus en plus l'ambition d'être compétente pour toutes les tâches que la vie peut imposer à un futur adulte. C'est pour cette raison qu'elle étend constamment ses plans d'études. Car l'école prétend être capable de former et d'éduquer la future société. Pour réaliser cette ambition démesurée, elle doit cependant commencer par séquestrer toute la période de l'enfance.

Aujourd'hui l'école n'est plus seulement responsable de ses domaines traditionnels, mais offre aussi une foule d'assistances prophylactiques comme l'éducation routière, la science de l'alimentation, la cuisine, la pédagogie des médias, les techniques de communication, la protection de l'environnement y compris les questions de l'élimination et du recyclage, la méditation et la sophrologie, la consommation, l'intégration, les premiers secours, le bricolage, les projets touristiques et autres matières favorites du collège des enseignants. L'école aspire de cette manière toutes les activités qui étaient autrefois pratiquées dans un autre cadre, c'est-à-dire dans la famille, dans les sociétés ou entre amis. C'est ainsi que l'école assèche l'espace entre l'Etat et l'individu. Or, c'est précisément dans cet espace que se localisaient depuis toujours les résistances contre les emprises totalitaires. Tous les dictateurs du monde ont donc tenté d'éliminer ces nids de résistance intermédiaires afin de les remplacer par une masse en mouvement sans contour. De ce point de vue, Robespierre ne se distinguait pas de Staline ou de Hitler.

Cette élimination des particularités sociales est aujourd'hui pratiquée par l'école. Elle nécessite en permanence des conférences d'enseignants, des meetings, des évaluations et des comités de planification qui planifient la stratégie et la logistique de cette emprise et qui, désormais, prennent plus de temps que l'enseignement à proprement parler. Il s'agit en effet de tisser cette toile serrée dans lequel l'école est l'araignée.

L'école moderne tente d'avoir réponse à tout et pour tous. A la fin ce perfectionnement, l'école ressemblera à une couveuse aseptisée produisant des poussins qui, après la période scolaire, seront envoyés dans la vie professionnelle comme des adultes prêts à l'emploi.

L'école se trouve dans une situation curieusement ambiguë. D'une côté, elle enlève à la famille les derniers restes de la préparation pratique des enfants à la vie, de l'autre côté elle transpose cette tâche dans un terrain d'exercice théorique, loin de la réalité et sans aucun contact avec la vie concrète et ses avatars qui étaient autrefois le champ d'action privilégié des familles. L'école ne remplace donc pas la famille; elle est bien plus sa concurrente victorieuse. »

Norbert Blüm, ancien ministre allemand du travail, le 15 mars 2012 dans «Die Zeit – Online»

04 Objectifs

Si nous voulons prendre au sérieux les exigences du monde professionnel et réduire le chômage des jeunes à un minimum, la meilleure stratégie est de renforcer **la formation professionnelle duale**.

Voici quelques facteurs de succès pour un apprentissage dual :

Comportement social: le futur apprenti est-il prêt à produire les **résultats attendus** et à faire preuve de **fiabilité** en tant que futur collaborateur?

Bagage scolaire: Les **connaissances de base en mathématiques et en français** sont-elles assez solides? Les **capacités analytiques** numériques et spatiales ainsi que la compréhension de textes sont-elles suffisantes? Le futur apprenti est-il non seulement capable de lire, mais aussi de **comprendre des instructions** de travail parfois exigeantes?

Endurance: La **concentration** et la **persévérance** sont-elles suffisantes pour mener à bien une tâche, même difficile? L'apprenti a-t-il la force morale de **supporter un échec**?

Culture générale : Nos racines culturelles, notre histoire et nos valeurs actuelles sont-elles connues ?

À ce titre, il semble utile de se rappeler que les **valeurs fondamentales** que sont par exemple la **volonté à l'effort**, la **responsabilité individuelle** et la **responsabilité par rapport aux autres** ne sont pas simplement « tombées du ciel », mais ont leur source dans les racines chrétiennes et humanistes qui ont marqué l'Occident. L'enseignement à l'école obligatoire doit contribuer à les conserver.

0401 La maîtrise des connaissances de base

La maîtrise des **connaissances de base en mathématiques et en français** est garantie par une communication adéquate et des exercices intermittents, mais réguliers.

0402 « Bilan intermédiaire » en huitième année scolaire

Aujourd'hui, trop d'élèves présentent des **lacunes** dans les connaissances de base à la fin de l'école obligatoire. Afin d'identifier ces lacunes, et dans un but préventif, tous les jeunes passent un examen de « bilan intermédiaire » au début de la deuxième année du degré secondaire. Lorsque de telles lacunes sont constatées, l'élève reçoit un **programme de travail personnel** et un soutien spécifique, de sorte qu'à la fin de l'école obligatoire, c.-à-d. avant l'entrée dans un apprentissage professionnel, toutes les lacunes soient comblées.

L'école obligatoire donne ainsi la **garantie** au monde professionnel que les matières figurant au plan d'études sont réellement assimilées par les élèves.

0403 Rattrapage en groupes

Les élèves qui présentent des lacunes semblables sont réunis en **groupes**. Le rattrapage en groupes a lieu durant le temps d'enseignement normal. Si les lacunes sont importantes et si leur comblement prend beaucoup de temps, le rattrapage se fait **au détriment de la deuxième langue étrangère**.

0404 Plus de souplesse dans l'enseignement des langues étrangères

Certains élèves des voies intermédiaire (B) et préprofessionnelle (C), bien que physiquement présents, **ne suivent pas réellement l'enseignement des langues étrangères**. Ils se contentent d'assister de manière passive à cet enseignement ou se mettent à déranger volontairement la classe. Si aucune mesure ne permet de les faire participer activement à l'enseignement des langues étrangères, ils doivent en être **dispensés** dès la deuxième année de l'école secondaire. Le temps ainsi libéré est consacré à perfectionner leurs savoir-faire en mathématiques et en français au sein d'un groupe de rattrapage.

0405 Revaloriser les travaux pratiques

Les élèves manuellement doués doivent avoir l'occasion de développer leurs talents dans le cadre scolaire. Ces élèves peu enclins à la théorie découvrirons que certaines connaissances abstraites sont indispensables à un métier manuel. Par conséquent, les travaux pratiques doivent être revalorisés dans les plans d'études.

Jusqu'à ce que des enseignants aient été formés à cet effet, il faudra **engager des responsables d'apprentis ou maîtres d'apprentissage doués pour l'enseignement** afin qu'ils s'occupent des jeunes du degré secondaire dans le cadre de **semaines de projet**. L'UDC a soumis cette idée aux enseignants, aux maîtres d'apprentissage et aux responsables d'apprentis contactés dans le cadre de cette étude. Elle a reçu un écho positif, voire enthousiaste.

0406 Halte aux enseignants « standards » du degré secondaire I

Les enseignants du degré secondaire I des voies B et C ont besoin d'une formation spécifique pour la préparation des élèves à l'entrée dans l'apprentissage dual, et notamment pour les travaux pratiques. Les enseignants du degré secondaire ayant reçu une formation théorique selon la doctrine de l'Union Européenne n'ont visiblement apporté aucune contribution à la réduction du chômage des jeunes dans leurs pays. Leur personnalité n'est pas en cause, mais bien leur **formation mal orientée et excessivement académique**.

0407 Orientation résultats et notes

L'encouragement de la **volonté à l'effort** fait partie intégrante de l'enseignement. Des résultats obtenus sans effort n'apportent rien aux élèves. Ceux-ci veulent savoir où ils en sont. Des **examens assortis de notes** leur apportent cette réponse et les motivent à faire un **effort supplémentaire**. Les notes ont un rôle de quittance et portent à **conséquence**. Lorsqu'elles sont insuffisantes de manière systématique, elles entraînent la répétition d'une classe ou une rétrogradation durant l'année scolaire.

Les enseignants ont besoin de **tests** de référence. Il appartient aux directions de l'instruction publique de développer, **en collaboration avec les responsables d'apprentis**, des tests standardisés pour le degré secondaire I. La notation des résultats réalisés doit être **significative**, donc reposer sur des normes soigneusement définies.

0408 Tests d'admission ou d'aptitude

Les tests d'admission ou d'aptitude offrent une **alternative** aux notes scolaires lorsque celles-ci ne se réfèrent pas à un standard établi. Si tel est le cas, les carnets de notes sont sans valeur pour les maîtres d'apprentissage. Ces tests comprennent les éléments suivants:

- une rédaction en français ;
- un test en mathématiques (opérations de base) ;
- un test d'intelligence ;
- un test de motivation et de performance.

Il est également recommandé de faire des tests pratiques en rapport avec l'activité de l'entreprise. Chaque test se termine par une interview du candidat.

0409 Avant le passage dans l'apprentissage professionnel

Les élèves ayant **choisi leur futur métier** commencent au premier semestre de la dernière année scolaire leur **préparation au passage** à l'apprentissage professionnel. À cet effet, le futur employeur, ainsi que les écoles professionnelle et obligatoire, définissent un **programme d'apprentissage** pour le futur apprenti. L'élève le suit sous sa propre responsabilité en parallèle de l'enseignement en classe ou dans le cadre d'un travail de projet.

Au second semestre, les élèves ayant fait leur choix professionnel doivent pouvoir suivre à **titre facultatif** une **formation orientée vers la pratique** durant une à deux demi-journées par semaine, si nécessaire au détriment d'autres cours facultatifs.

0410 Examens finaux obligatoires et résultats concluants

L'UDC demande l'introduction de deux examens finaux obligatoires pour tous les élèves de Suisse. Les résultats obtenus à l'examen final de l'école primaire seront déterminants pour l'orientation des élèves au degré secondaire I. Les résultats obtenus à l'examen final de la scolarité obligatoire devront permettre aux maîtres d'apprentissage de situer correctement le niveau des connaissances et des savoir-faire des futurs apprentis.

0411 Stages en entreprise

Les petites entreprises n'engagent en principe que des apprentis dont elles ont pu **faire la connaissance** dans le cadre d'un stage d'une à deux semaines. L'école encourage les élèves de suivre au moins un stage durant l'école secondaire. La conception de ce stage est l'affaire de l'entreprise, mais ne doit pas se limiter à une simple visite. Une **mise en situation** aussi **réaliste** que possible permet à l'élève de connaître les exigences de son employeur potentiel quant au travail à accomplir et à **l'effort attendu de lui**.

De son côté, l'entreprise profite de cette occasion pour regarder le **carnet scolaire** du jeune et de discuter de ses **forces et faiblesses**. Elle vérifiera aussi sa **motivation** à son égard. Le candidat apprend qu'on attend de lui un engagement en faveur de l'entreprise, de ses produits et prestations de service. Cette pratique a fait ses preuves.

0412 Visites d'entreprise et journées d'apprentissage

Les enseignants du degré secondaire I qui s'engagent dans le choix professionnel de leurs élèves, encouragent les **contacts directs de leurs élèves avec le monde professionnel**, par exemple au travers de visites d'entreprises préparées au préalable en classe. Cette démarche a été éprouvée par des **grands groupes pharmaceutiques**, dont certaines ont installé des **laboratoires-modèles** spécialement conçus pour les classes scolaires. Les élèves peuvent y procéder à des essais surveillés durant une journée.

0413 Période d'essai pour les apprentis

Dans les grandes entreprises, il est difficile d'observer tous les candidats dans le cadre d'un stage ou d'organiser un entretien avec leurs parents. En lieu et place des stages, les grandes sociétés ont adopté une politique de période d'essai d'une durée de quelques mois pour les nouveaux apprentis. L'UDC approuve cette politique. **Les objectifs à atteindre durant la période probatoire doivent être clairement définis**. Si les résultats atteints sont nettement insuffisants, la dissolution du contrat d'apprentissage peut être envisagée.

0414 Entretien avec les parents avant la conclusion d'un contrat

Le soutien des parents peut être déterminant pour une entrée réussie de leur fille ou leur fils dans la vie professionnelle. En règle générale, une petite entreprise ne conclura pas de contrat d'apprentissage sans **connaître le contexte familial** du candidat. Ce principe doit être reconnu par l'école et les maîtres d'apprentissage. L'entretien avec les parents porte principalement sur le **bagage scolaire** et la **motivation au travail** du candidat apprenti.

Championnats des apprentis

*Les **championnats mondiaux des métiers**, dans lesquels les apprentis suisses obtiennent régulièrement des succès exceptionnels, ont fortement contribué à la réputation de nos apprentissages en entreprise.*

*Pour contrer la **tendance perceptible au minimalisme**, il serait utile de mettre en place et institutionnaliser des **championnats suisses** ainsi que des concours éliminatoires au niveau des **districts** et des **cantons**.*

*Les **champions suisses** sont délégués aux championnats du monde.*

*Une saine concurrence renforce la réputation de l'apprentissage professionnel et **motive les apprentis à produire des performances de pointe**. Les entreprises qui encouragent cette idée de la compétition ("Nous attendons de nos apprentis qu'ils prennent les premières places") contribuent à développer la volonté à l'effort des jeunes professionnels.*

0415 Culture de la compétition à l'école obligatoire

Pour motiver les élèves, notamment les plus doués, il convient d'organiser des concours régionaux et cantonaux entre équipes scolaires. Ces concours sont organisés par les écoles et les vainqueurs sont récompensés par des distinctions.

Les disciplines suivantes conviendraient à ces compétitions :

- résoudre des problèmes mathématiques épineux en équipe;
- élaboration et présentation d'exposés sur des thèmes imposés ;
- débattre de thèmes politiques ou sociaux;
- résoudre des problèmes quotidiens dans un environnement de langue étrangère (par exemple en Suisse romande);
- tournois sportifs, surtout dans les sports d'équipe ;
- tournois d'échecs ;
- concours culturels (théâtre, musique) ou de dessin (à main levée, technique, etc.);
- concours techniques, manuels et informatiques.

Le programme offrira des compétitions aussi bien pour les **jeunes doués pour la théorie** que pour les écoliers ayant plutôt des **talents pratiques**.

L'UDC a soumis cette idée à tous les maîtres d'apprentissage contactés. Les réactions ont été **exclusivement positives**. Il a même été demandé qu'une forte publicité soit faite aux gagnants sans pour autant humilier ou décourager les perdants. Ces concours exigent ainsi un important **travail de relations publiques**.

Une **compétition saine** dans et entre les écoles est un **atout** dans un pays qui vit exclusivement des performances de ses habitants.

0416 Salaire initial au mérite

Il est courant que les élèves ayant trouvé une place d'apprentissage relâchent leurs efforts durant la dernière année scolaire. Cette attitude peut rendre la conduite des classes difficile et présente un risque d'échec non seulement à l'examen final de la scolarité obligatoire, mais également pour la première année de l'école professionnelle.

Ces remarques d'enseignants ont incité l'UDC à proposer un **système bonus/malus** dans le cadre de son enquête auprès des entreprises. Selon ce système, une éventuelle **baisse des résultats** après la signature du contrat d'apprentissage aurait comme conséquence une réduction du **salaire initial de l'apprenti**. A l'inverse, des résultats excellents dans le dernier bulletin scolaire et à l'examen final seraient récompensés par un **bonus**. On encouragerait ainsi les élèves à travailler jusqu'au dernier jour d'école.

L'idée a surpris les maîtres d'apprentissage consultés dans un premier temps, puis les avis étaient partagés **moitié pour, moitié contre**. Elle a suscité des réactions vives, parfois très positives, parfois sceptiques ou négatives auprès d'autres publics.

Un tel système de salaire au mérite pourrait également être envisagé pour récompenser les prestations des apprentis au cours de leur formation professionnelle.

0417 Plus de marge pour les contrats d'apprentissage individuels

À l'occasion de son enquête auprès des entreprises, l'UDC a découvert le projet "**Apprentissage sans drogue**". Voici l'idée de base : chaque apprenti est informé à la signature de son contrat d'apprentissage des conditions de ce programme. Un apprenti pris en flagrant délit de consommation de drogues reçoit un **avertissement unique** ; en cas de récidive, **le contrat d'apprentissage est résilié**.

Ce concept a été développé par des entreprises actives dans des secteurs sensibles où la consommation de drogues peut constituer un danger grave (par ex. en laboratoire en présence de substances dangereuses). D'autres entreprises ayant connu des incidents graves avec des drogues ont rallié le projet. Malgré la satisfaction des parents et des employeurs, le projet a du être abandonné par manque de respect de la sphère privée des apprentis.

05 Propositions

0501 Le système de formation professionnelle duale

- Ayant fait ses preuves et limité le chômage des jeunes en Suisse, le système de formation professionnelle duale avec des apprentissages professionnels de qualité est maintenu et renforcé. Il ne doit en aucun cas être sacrifié au profit de la standardisation internationale.
- La souveraineté de la Suisse en matière d'instruction publique est garantie et si nécessaire rétablie. L'école suisse ne répond plus aux exigences de bureaucrates étrangers. L'économie et la politique formulent les exigences en matière de formation en tenant compte des spécificités culturelles et économiques de notre pays.
- Si, en raison de la spécialisation de l'économie, les entreprises ne parviennent plus à transmettre à leurs apprentis tout l'éventail des connaissances nécessaires à la formation choisie, les organisations professionnelles organisent un échange d'apprentis entre entreprises.
- L'adéquation d'un système de formation professionnelle se mesure au taux d'activité des jeunes adultes et à leur productivité. Le nombre de diplômes délivrés par nos universités n'est pas un critère adéquat.

0502 Maîtres de classe généralistes

- Les classes de l'école primaire et des voies préprofessionnelles (niveau C) de l'école secondaire sont conduites par des maîtres de classe généralistes.
- Un maître de classe peut juger globalement ses élèves. Il connaît leurs forces et leurs faiblesses. Il leur apprend à compenser leurs faiblesses en consolidant leurs forces.
- Les maîtres de classe de l'école primaire enseignent la majorité des disciplines, particulièrement dans les petites classes.
- La répartition des disciplines entre deux enseignants (orientation mathématique et sciences naturelles d'un côté, langues et histoire de l'autre) est réservée au degré secondaire. Le principe du maître de classe responsable de sa classe est maintenu.
- Le système des enseignants spécialistes est réservé aux classes pré-gymnasiales.

0503 Enseignants et monde professionnel

- Des représentants des employeurs (maîtres d'apprentissage, responsables d'apprentis) exercent une influence déterminante sur la conception des plans d'études. Ils participent activement à la fixation des objectifs du degré secondaire I.

- Chaque maître secondaire devrait connaître personnellement le monde professionnel en dehors du système de l'instruction publique. Il serait souhaitable que ces enseignants interrompent de leur propre initiative leur activité d'enseignant par un stage pratique de six mois dans une entreprise.
- L'orientation professionnelle n'est pas une discipline indépendante à l'école secondaire. L'orientation professionnelle marque de manière interdisciplinaire l'enseignement secondaire dans la perspective du passage imminent dans le monde professionnel.

0504 Culture générale et valeurs de référence

- L'école transmet une culture générale et permet à chaque élève de se constituer, par des exercices systématiques et intelligents, un trésor de connaissances et d'aptitudes dans lequel il pourra puiser toute sa vie.
- Dans le cadre des disciplines générales, les élèves apprennent que, d'une part, la liberté et la démocratie, d'autre part, une attitude positive à l'égard du travail, la responsabilité individuelle et la volonté à l'effort sont des valeurs de référence de notre culture occidentale.

0505 Performance et notes

- L'école exige de tous les élèves de la performance et de la volonté à l'effort. Le quotidien scolaire est marqué par une attitude positive à l'égard de la performance.
- Les résultats scolaires sont notés. Les notes servent à la fois d'encouragement et d'orientation.
- Le refus de l'effort entraîne des inconvénients perceptibles, notamment de nature matérielle durant l'apprentissage professionnel.
- La notation est basée sur des performances normalisées précisément définies; pour être promu, l'élève doit réaliser des résultats au moins « suffisant ».
- Les notes scolaires expriment les prestations des élèves de manière suffisamment claire pour que les entreprises d'apprentissage n'aient plus besoin de faire passer des tests d'aptitude aux candidats apprentis.
- La culture de la compétition est vivement encouragée à l'école obligatoire. Des équipes scolaires se mesurent dans le cadre de concours intellectuels, sportifs et culturels. Cette compétition peut aller jusqu'à des championnats suisses. Les gagnants sont publiquement reconnus.
- L'enseignement comprend des exercices soigneusement conduits par les enseignants jusqu'à ce que les élèves aient assimilé et sachent correctement appliquer les matières. Les automatismes sont exercés, notamment dans le domaine des chiffres (tables de multiplication).

0506 Engagement pour la « qualité suisse »

- Il est bon de rappeler aux élèves comme aux apprentis que la Suisse ne pourra maintenir son standard de vie élevé - et notamment le niveau des salaires - sans s'imposer face à la concurrence internationale.
- L'idée de la « qualité suisse » en tant qu'incitation à l'effort doit marquer l'enseignement au degré secondaire et à l'école professionnelle, mais aussi le comportement de l'apprenti à sa place de travail. Cultiver cet état d'esprit chez nos jeunes leur procure un atout essentiel pour réussir leur vie professionnelle.
- La volonté à l'effort est essentielle à l'école et dans le monde du travail. Cela signifie concrètement que les examens, devoirs et travaux écrits sont corrigés. Les corrections sont assorties de propositions d'amélioration et de commentaires afin que l'élève puisse tirer des leçons de ses erreurs.
- Les projets concernant les thèmes enseignés sont transposés dans une présentation linguistique propre et correcte avec une logique compréhensible.

0507 Examens intermédiaires et finaux

- Tous les élèves passent les trois examens obligatoires.
- Les résultats obtenus à l'examen final de l'école primaire sont déterminants pour l'orientation des élèves au degré secondaire I.
- Les résultats obtenus à l'examen final de la scolarité obligatoire sont communiqués au maître d'apprentissage. Ils peuvent influencer les conditions d'engagement, éventuellement le salaire initial.
- Au début de la deuxième année de l'école secondaire, l'élève passe un examen intermédiaire pour identifier d'éventuelles lacunes dans ses connaissances de base. Les lacunes constatées sont comblées dans le cadre de l'enseignement normal et jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, si nécessaire au détriment de l'enseignement d'une deuxième langue étrangère.
- L'école obligatoire garantit ainsi au monde professionnel que tous les élèves ayant terminé la scolarité obligatoire maîtrisent les connaissances et aptitudes de base étudiées en classe.

0508 Formation des enseignants au rôle de conduite

- Le métier d'enseignant n'est *a priori* pas une discipline universitaire, mais un métier de conduite. La conduite par le maître de classe permet à ses élèves d'atteindre les objectifs visés. L'« apprentissage d'enseignant » assurera l'acquisition de l'aptitude à conduire une classe.
- La tendance académique de la formation d'enseignant a creusé un fossé entre l'école obligatoire et le monde professionnel. La formation des enseignants doit être basée sur la pratique scolaire dans le cadre de l'apprentissage d'enseignant.

- L'admission à la formation d'enseignant est soumise à la réussite d'un examen d'admission. Cet examen est ouvert aussi bien aux bacheliers qu'aux personnes ayant terminé un apprentissage et disposant d'expériences professionnelles.
- Les enseignants des niveaux B et C du degré secondaire I doivent disposer d'une formation suffisante en travaux pratiques et en didactique de l'enseignement des travaux pratiques.

0509 Stages et période d'essai

- Chaque élève de l'école secondaire doit pouvoir bénéficier d'au moins un stage de courte durée dans une entreprise. L'école obligatoire fait valoir son influence afin que ce stage ne soit pas simplement une visite d'entreprise. Il s'agira déjà de vérifier l'aptitude à la performance, la volonté à l'effort et la motivation du stagiaire.
- Chaque apprenti passe au début de son apprentissage une période probatoire de trois mois avec des objectifs clairement définis. L'apprenti est informé sur le niveau de ses performances durant la période d'essai. S'il n'atteint pas les objectifs imposés, son contrat d'apprentissage peut être résilié ou il peut être placé dans un apprentissage moins exigeant.

0510 Disciplines enseignées

- La transmission de connaissances de base en mathématique et en français a la priorité sur l'enseignement d'une deuxième langue étrangère.
- La notation d'un côté des langues et de l'histoire, de l'autre des mathématiques et des sciences naturelles, doit avoir la même valeur dans le carnet de notes.
- La négligence des branches scientifiques et pratiques au profit de l'enseignement précoce de langues étrangères doit cesser. Ces branches doivent retrouver la place qu'elles avaient autrefois dans le plan d'étude afin d'éveiller assez tôt l'intérêt des enfants aux sciences naturelles et techniques.
- Les travaux pratiques sont réintroduits aux niveaux B et C de l'école secondaire. Les élèves plus doués pour la pratique et moins pour la théorie pourront ainsi accéder au monde professionnel dans de bonnes conditions. Durant la période transitoire, jusqu'à ce que suffisamment d'enseignants soient formés pour les branches pratiques, des responsables d'apprentis et des professionnels ayant des dons pédagogiques sont engagés pour l'enseignement des travaux pratiques.
- La même pratique est prévue pour les semaines de projet.